



Sanction suite à non présence inventaire durant mes congés

Par **Outsider92**, le **06/05/2013** à **10:17**

Bonjour, je reprends aujourd'hui mon travail, après une semaine de congés (validée en mars 2012) et fais l'objet d'une convocation en vue d'une sanction disciplinaire.

Pour résumer, l'an passé, j'ai posé le choix de 2 semaines, ma direction m'a donné celle du 29/04 au 05/05, en me disant que je devais revenir pour l'inventaire. A l'époque, j'avais répondu qu'il en était hors de question car j'étais en vacances et que, s'ils le souhaitaient, qu'ils me décalent ma semaine avec la précédente (mon choix 1er). Chose qui n'a jamais été faite.

Ma question est: ont-ils le droit de me mettre un avertissement (et puis-je le refuser ou contacter un organisme spécial) pour non présence à l'inventaire lors d'une semaine de congés?

Je viens de relire mon contrat CDI, il n'est écrit nulle part que je dois être présent aux inventaires **même lors de mes congés** (mais présent en temps normal, ça, c'est écrit)

Merci par avance pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **06/05/2013** à **19:16**

Bonjour,

Si vous pouvez prouver que les congés payés vous ont été accordés de telle date à telle autre, l'employeur ne peut pas normalement vous faire revenir pendant ceux-ci surtout si vous n'avez reçu aucun ordre écrit, dans ce cas vous pourriez contester l'avertissement par lettre recommandée avec AR si vous en receviez un par lettre recommandée avec AR ou remise en main propre contre décharge...

Par **Outsider92**, le **07/05/2013** à **12:57**

Merci pour votre réponse!